DIAC LOCATION

Diac Location S.A. société de location et intermédiaire d'assurances au capital de EUR 29 240 984
Siège social : 14, Avenue du Pavé-Neuf - 93160 Noisy-le-Grand Cedex - N° de téléphone : 01 49 32 80 00
SIREN 325 892 349 R.C.S. Bobigny - N° d'identification T.V.A. : FR54 325892349 - Code APE : 7711B - N° ORIAS : 07 024 957

RENAULT Z.E.

CONTRAT DE LOCATION DE BATTERIE - Engagement de Location

CLIENT - Raison sociale du client ou nom : COMMUNE DE MAUREPAS

N° R.C.S ou RM : | Siret : | Adresse : 2 PLACE D AUXOIS2 PLACE D AUXOIS

Code postal : 78315 | Ville : MAUREPAS | Tel :

Durée en mois : 48 | Kilométrage(Km) : 50000

Le contrat est fait dans les conditions et options souscrites ci-après

PRESTATIONS PAR VEHICULE / BATTERIE

Date de livraison : 01/04/2024

Périodicité : Mensuelle

Nb de loyers facturés | Loyers (en euros)

LOCATION BATTERIE (1)

PRESTATIONS

- ☐ Autopartage
- ☐ Maintenance (2)
- ☐ Pneumatiques (3) — Nb
- ☐ Pneumatiques Hivers (3) — Nb
- ☐ Roues Hivers (3) — Nb
- ☐ Véhicule Révision/Entretien (3) — Option : ☐ Base ☐ Similaire
- ☐ Véhicule de Remplacement (2) — Option : ☐ Référence ☐ Confort ☐ Intégral
- ☐ Frais de gestion
- ☐ Renault Assurance
- ☐ Divers
- ☐ Divers
- ☐ Divers
- ☐ Divers
- ☐ Divers

TOTAL GÉNÉRAL *(HTVA pour les VU et TTC pour les VP et les QM)* : 87.02

(1)Assistance incluse - (2) Réservé aux véhicules neufs et aux véhicules d'occasion de moins de 15 000 Km
(3) Si prestation maintenance souscrite

Coût des 100 km supplémentaires : 5.0 ☑ pour Batterie

Mode et délai de paiement : **Mandat Administratif** à 30 jour(s)

VEHICULE (S)

Marque : RENAULT

Version :

Nombre : 1 | Tarif N° :

Genre : ☑ VN ☐ VO | Type Mine : ☑ VP ☐ VU ☐ QM

Date de 1ère mise en circulation (VO) :

Kilométrage au compteur (en km) : 33087

Options : EA-390-WT

VEHICULES NEUFS IDENTIQUES

N° Contrat Père :

N° VIN	N° BIN	Contrat

La valeur assurée HT de la batterie est de 8100 (cf. conditions générales de location de batterie, art. 8).

En dessous de 7500 km annuel, il n'y a pas de remboursement km (cf. conditions générales de location de batterie, art. 11.2).

De convention expresse entre les parties, le locataire reconnaît :
- avoir pris connaissance des conditions générales de location, des prestations optionnelles et des annexes ci-dessous référencées qu'il approuve et dont un exemplaire lui a été remis et qui forment un tout de manière indissociable,
- être un utilisateur professionnel averti.

Référence des conditions générales

Diac Location
14 avenue du Pavé-Neuf
93160 Noisy-le-Grand Cedex
Thibaud PALAND

Cachet du locataire :

Signature du locataire :
Précédée de la mention "lu et approuvé"
lu et approuvé
A

Pour le maire et par délégation
Laurent BURÇON
Adjoint au maire
délégué aux Finances,
à la Commande publique,
à la Vie scolaire et à l'Enfance

Yvelines 3

Confidential C

05/03/24

DL ELM BATVE 006

ON